

L'Union Internationale de Banques - UIB -

L'Union Internationale de Banques porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **samedi 11 Avril 2009 à 10H30** à l'Hotel Karthago Le Palace, Complexe Cap Gammarth, 2078 la Marsa, les Cotes de Carthage, Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
- 4- Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit ;
- 6- Quitus aux Administrateurs ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2008 ;
- 8- Approbation de la réduction du nombre des membres du Conseil d'Administration ;
- 9- Nomination et/ou renouvellement de mandat des commissaires aux comptes.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir disponible auprès de la Direction " BOURSE " de l'UIB et qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même direction sise au 10 rue d'Egypte- TUNIS (4^é étage), étant entendu que nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même membre de cette assemblée, cette prescription ne s'appliquant pas aux mandataires légaux ni aux représentants des sociétés actionnaires

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction " BOURSE " de l'UIB sise au 10 rue d'Egypte- TUNIS (4^é étage) .
Cet avis tient lieu de convocation individuelle.